

Google, comme les « géants d'Internet », visé par Nicolas Sarkozy

Ce 7 janvier au soir, Nicolas Sarkozy a saisi l'occasion de ses vœux au monde de la Culture (à la Cité de la Musique, Porte de la Villette) pour mettre en cause les « géants de l'Internet » et a explicitement évoqué la « position dominante » de Google.

A l'heure où le géant des moteurs de recherche se rend plus visible en France (grands panneaux publicitaires sur Google Chrome dans le métro parisien et dans les magazines...) , Google est clairement dans le collimateur.

Coïncidence fortuite du calendrier: ce même jour, le champion des moteurs de recherche a fait l'objet d'une condamnation par le tribunal de Paris pour avoir laissé passer, une [« suggestion injurieuse »](#) (cf. [article « arnaque »](#)) contre une société de formation.

Hier soir, le président de la République n'a pas seulement annoncé la création, mi-2010, d'une « **carte musique** » (valeur 200 euros), à l'attention des jeunes notamment, afin de lutter contre le piratage des oeuvres sur Internet, ainsi que la constitution d'un **portail recensant l'offre de vidéo à la demande**. Il a également proposé que les éditeurs et producteurs aient un délai d'un an, pas plus, pour négocier et proposer une libération de tout ou partie des fichiers musicaux, payants, sur « toutes les plates-formes » (dont Internet).

Par ailleurs, Nicolas Sarkozy s'en est pris explicitement aux « **géants de l'Internet** » en évoquant les risques de « **fuite de matière fiscale** », laissant entendre que beaucoup de grands groupes étrangers s'arrangent pour que leurs filiales paient moins d'impôts, alors que celles-ci drainent, localement, des revenus publicitaires considérables.

«*C'est **particulièrement dommageable** et ça altère le jeu de la concurrence*», a souligné le président qui a invité l'Autorité de la concurrence à se prononcer sur ce qui peut ressembler à des « *abus de position dominante* ».

Cette pique visant Google a été reçue comme faisant écho aux propositions du rapport de Zelnik, publié ce 6 janvier et qui préconise une taxation, à hauteur de 1 à 2% sur la publicité en ligne des moteurs de recherche. Il a été calculé que cette taxe pourrait rapporter une vingtaine de millions d'euros... Mais Nicolas Sarkozy n'a pas donné son aval. Il s'est contenté de déclarer: «*J'invite le ministère des Finances à lancer au plus vite une expertise pour appréhender fiscalement les activités publicitaires des grands portails et moteurs de recherche internationaux présents en France*» .